

ARNAS | BLACÉ | COGNY | DENICÉ | GLEIZÉ | JASSANS-RIOTTIER | LACENAS | LE PERRÉON | LIMAS |
MONTMELAS-SAINT-SORLIN | RIVOLET | SAINT-CYR-LE-CHÂTOUX | SAINT-ETIENNE-DES-OULLIÈRES |
SAINT-JULIEN | SALLES-ARBUISSONNAS-EN-BEAUJOLAIS | VAUX-EN-BEAUJOLAIS | VILLEFRANCHE-SUR-SAÔNE | VILLE-SUR-JARNIOUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION VILLEFRANCHE BEAUJOLAIS SAONE

Date de publication sur site Internet CAVBS:

ARRETE N° 2022/1437

A.R. Télétransmission Sous-Préfecture 069 200 040 590 00016 -15 decembre 2021

PORTANT INTERDICTION D'UTILISATION DES TERRAINS DE RUGBY DE L'ESCALE

Vu le code général des collectivités territoriales.

Considérant qu'en raison des mauvaises conditions météorologiques de ces dernières semaines, des conditions climatiques à venir et sous peine de nuire gravement à l'état des terrains du complexe rugbystique de la Communauté d'Agglomération : L'ESCALE à Arnas ;

ARRETE

<u>Article 1</u>: L'utilisation des terrains enherbés du complexe rugbystique de L'ESCALE à Arnas est interdite du 16 au 23 décembre 2022.

<u>Article 2</u> : La réouverture sera envisagée jeudi 24 décembre 2022 en fonction de l'évolution météorologique.

Article 3 : Le Directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera :

Publié au recueil des actes administratifs

Transmis au contrôle de légalité.

Villefranche-sur-Saône, le 14 Décembre 2022

Pascal RONZIERE

Président







